



## Bulletin d'inscription – Vide-Grenier Jugeals Nazareth du Dimanche 07 Juin 2026

: Date limite d'inscription : 31 mai 2026

👉 Tarif : 3€ le mètre

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal & Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

N° de carte d'identité : .....

Délivrée par : ..... le ...../...../.....

Immatriculation du véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant(e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article R321-9 du Code Pénal)

Ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

**Je réserve ..... mètres et je joins mon règlement de ..... €uros.**

**Réservations et règlement** par espèces ou par chèque à l'ordre de « APE École Jugeals Nazareth », à joindre obligatoirement avec ce bulletin, accompagnés d'une **copie de la carte d'identité ou Passeport.**

*Adresse postale :*

*Association des Parents d'Elèves*

*Le bourg*

*19500 JUGEALS NAZARETH*

Fait à ....., le ..... / ..... / 20.....

Signature :

# RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

## Article 1 – Lieu de la brocante

Voie Romaine 19500 Jugeals Nazareth

## Article 2 – Jour & horaires

07 juin 2026 / ouverture 8h00 au public

Accueil des participants à partir de 6h00

Un café et un croissant de bienvenue seront offerts par emplacement.

## Article 3 – Produits interdits à la vente

Armes, alcool, produits neufs, contrefaçons, animaux, denrées périssables non autorisées, etc.

## Article 4 – Conditions d'installation

Certains emplacements seront faits pour y stationner les véhicules.

Pour les autres, les véhicules devront être stationnés sur le parking prévu à cet effet.

## Article 5 – Attribution des emplacements

L'emplacement vous sera attribué à votre arrivée sous condition d'un dossier complet (bulletin + paiement).

Aucun emplacement ne pourra être modifié le jour J.

## Article 6 – Tarifs & Paiement

3€ le mètre linéaire.

Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de « APE École Jugeals Nazareth »

## Article 7 – Occupation et libération

Interdiction de quitter le stand avant 17h.

Les exposants doivent libérer et nettoyer leur emplacement à la fin de la manifestation.

Merci de jeter vos déchets après la manifestation dans les poubelles mises à disposition.